



**MILLER THOMSON**  
AVOCATS | LAWYERS

MILLER THOMSON SENCRL  
1000, RUE DE LA GAUCHETIÈRE OUEST  
BUREAU 3700  
MONTRÉAL (QC) H3B 4W5  
CANADA

TÉL. 514.875.5210  
TÉLÉC. 514.875.4308

MILLERTHOMSON.COM

Le 10 octobre 2019

**PAR SDE ET PAR COURRIER**

**M<sup>e</sup> Adina Georgescu**  
Ligne directe : 514.871.5494  
acgeorgescu@millerthomson.com

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800, Place Victoria - Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**OBJET :** 5<sup>ème</sup> demande amendée pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère Inc. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 et pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demandes de modification des tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (ci-après la « **Demande** »)  
Dossier de la Régie : R-4032-2018  
Notre dossier : 111216.0096 (Phase 5)

---

Chère consœur,

La présente fait suite aux commentaires déposés par l'ACEFO, le GRAME et SÉ-AQLPA, dans le cadre de la phase 5 du dossier mentionné en titre.

Gazifère a pris connaissance de ces commentaires et souhaite formuler les observations suivantes à cet égard.

#### GRAME

Selon le GRAME, Gazifère aurait une « méconnaissance » du taux de concrétisation, en participants réels, des clients pré-admis à certains programmes de son PGEÉ, donnant ainsi lieu à une difficulté dans les prévisions de participation à ces programmes. L'intervenant recommande donc que soit compilé, sous forme de tableau, comme c'était le cas pour Énergir, le sommaire des montants engagés et payés par année, en lien avec le nombre brut de participants, comparativement aux montants engagés et payés en lien avec le nombre réel de participants dans la même année. Selon l'intervenant, cette compilation permettrait d'ajuster les prévisions de participation du PGEÉ pour réduire les écarts entre le prévisionnel et le réel.

Gazifère est d'avis que la marge de dépassement budgétaire de 100%, limitée aux aides financières par catégorie de clientèle, lui ayant été accordée par la Régie aux termes de la décision D-2019-088, lui offre une marge de manœuvre suffisante pour permettre l'atteinte de l'objectif visé par la recommandation du GRAME, sans qu'il soit nécessaire de procéder à la compilation de données requise par l'intervenant. Cette marge de manœuvre donne à

Gazifère la flexibilité nécessaire pour lui permettre, à l'avenir, d'éviter le ralentissement de la promotion d'un programme par peur d'un dépassement de limite des aides financières.

### SÉ-AQLPA

Tout d'abord, Gazifère prend note de la recommandation soumise par l'intervenant, à l'effet d'accepter les résultats financiers de l'exercice 2018 du PGEÉ et de ne pas opérer de coupures.

L'intervenant recommande également à la Régie de requérir que Gazifère se conforme à la décision D-2017-133 (par. 132) et révisé donc à 58% le taux d'opportunisme du programme résidentiel *Chauffe-eau sans réservoir à condensation*. À cet égard, Gazifère ne comprend pas la raison d'être de cette recommandation, puisque le taux d'opportunisme utilisé dans le cadre dudit programme est bien de 58%. Gazifère se conforme donc déjà à la décision susmentionnée, tel que le démontre la preuve au dossier<sup>1</sup>.

Enfin, SÉ-AQLPA recommande à la Régie de demander à Gazifère de déposer, dans ses rapports annuels, à des fins comparatives, ses taux annuels de gaz perdu, calculés à la fois selon l'ancienne méthode et la nouvelle méthode. À cet égard encore, Gazifère ne comprend pas le fondement de cette recommandation, la Régie ayant déjà formulé cette demande à Gazifère dans le cadre de la décision D-2019-063 (par. 38), demande à laquelle Gazifère se conforme, tel qu'il appert de la preuve au dossier<sup>2</sup>.

### ACEFO

Eu égard aux commentaires de l'ACEFO, Gazifère constate que, nonobstant l'analyse présentée par l'intervenant, celui-ci ne formule aucune recommandation applicable à la phase 5 du présent dossier. Gazifère n'a donc pas de commentaires à soumettre à ce sujet.

Veillez agréer, chère consœur, l'assurance de nos meilleurs sentiments.

MILLER THOMSON SENCLR

Adina Georgescu

ACG/

c.c. (par courriel seulement)

Me Paule Hamelin (ACIG)  
Me Pierre-Olivier Charlebois (FCEI)  
Me Steve Cadrin (ACEF de l'Outaouais)  
Me Dominique Neuman (S.É.-AQLPA)  
Me Geneviève Paquet (GRAME)

---

<sup>1</sup> Dossier R-4032-2018, Phase 5, pièce B-0459, GI-63, Document 2.1 et pièce B-0565, GI-65.3, Document 1, réponse 5.4.1;

<sup>2</sup> Dossier R-4032-2018, Phase 5, pièce B-0413, GI-56, Document 1.2.1

